



1ère Compagnie d'Arc de Montreuil

14, Rue Gaston Lauriau - 93100 Montreuil

01.49.88.01.98 - <http://1ciarcmontreuil.fr/>

Informations inscriptions saison 2025/2026

POUR LES ANCIENS ADHERENTS

Date de reprise : **Semaine du 1^{er} septembre**

Les cours du mois de septembre ont lieu à la compagnie de 18h00 à 20h00, les lundis, mercredis et vendredis, sauf pour le groupe jeunes (voir les horaires ci-dessous).

POUR LES PERSONNES QUI SOUHAITENT DECOUVRIR LA DISCIPLINE AVANT DE S'INSCRIRE

A partir du lundi 8 septembre : les 3 premières séances sont des séances d'essai gratuites.

Elles ont lieu à la compagnie de 18h00 à 20h00, les lundis, mercredis, 8 au 24 septembre.

Inscriptions et distribution du matériel : lors de la première séance à la Compagnie

Horaires et lieux des séances durant la saison :

Sur certains créneaux, figurent 2 horaires car en fonction de la saison, l'entraînement a lieu soit en gymnase (l'hiver), soit à la Compagnie (au printemps).

Créneaux des Cours à partir d'octobre			
Lundi	Initiation Groupe 1 (jusqu'à 2 ans de pratique)	18h30-20h30	A la Compagnie
Mercredi	Groupe jeunes débutants / loisir	17h00 – 18h30	A la Compagnie
Mercredi	Groupe jeunes compétition	18h00 – 20h00	A la Compagnie
Mercredi	Initiation Groupe 2 (jusqu'à 2 ans de pratique)	18h30-20h30	Gymnase Romain Rolland (rue des Blancs Vilains)
Mercredi	Tir libre (sur agrément du Comité directeur)	18h30-20h30 19h30 – 21h30	Compagnie Gymnase lycée Jean Jaurès
Mercredi	Loisir/Perfectionnement 2 (plus de 2 ans de pratique)	20h00-22h00	Gymnase Romain Rolland (rue des Blancs Vilains)
Jeudi	Groupe seniors expérimentés (sur agrément du Comité directeur)	Après midi	Compagnie
Vendredi	Loisir/Perfectionnement 3 (plus de 2 ans de pratique)	18h30-20h30	Gymnase Romain Rolland (rue des Blancs Vilains)
Vendredi	Tir libre (sur agrément du Comité directeur)	18h30 -20h30 19h30-21h30	Compagnie Gymnase Jean Jaurès
Tous les jours à la compagnie	Tir Libre (sur agrément du Comité directeur)	en dehors des horaires de tir encadré	Compagnie

Attention, il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

Tarifs saison 2025/2026 :

	POUSSIN - 10 ans	JEUNE U21	ADULTES	
			Compétition	Seniors Pratique à la Compagnie
Inscription / Réinscription	135 €	157 €	185 €	177 €
Réduction Jeune	-35 €	-35 €	0 €	0 €
Total réinscription	100 €	122 €	185 €	177 €
Droit d'entrée 1ère année à la Cie	110 €	110 €	110 €	110 €
Total 1ère Année	210 €	232 €	295 €	287 €

Réductions :

2 membres de la même famille	-30 €
3 membres de la même famille	-60 €
4 membres de la même famille	-90 €
Chômeur	-35 €
Retraité	-35 €

Matériel :

La Compagnie vous prêtera tout le matériel d'archerie contre un **chèque de caution de 150€**.
Au-delà, nous vous demanderons de commencer à vous équiper avec votre propre matériel.

Participation aux activités de la Compagnie :

Un chèque de **caution de participation de 50€** vous sera demandé. Vous en trouverez les explications en dernière page du dossier.

Documents à fournir :

- ☐ Fiche de préinscription remplie
- ☐ Autorisation parentale pour les mineurs
- ☐ Autorisation de droit à l'image
- ☐ Règlement du montant de l'inscription
- ☐ Chèque de caution matériel (150 euros) si nécessaire
- ☐ Chèque de caution « participation » (50 euros)

Les chèques de caution ne sont encaissés que si nécessaire et en fin de saison

Le Président



1ère Compagnie d'Arc de Montreuil

14, Rue Gaston Lauriau - 93100 Montreuil

01.49.88.01.98 - <http://1ciearcmontreuil.fr/>

FICHE D'INSCRIPTION ANNEE 2025 - 2026

N° de licence :	Civilité :	Nationalité :
Nom d'usage :	Nom de Naissance :	
Prénom 1 :	Prénom 2 :	Prénom 3 :
Date de naissance :	Pays de naissance :	
Département de naissance :	Ville de Naissance :	
Profession :		
Pour les mineurs établissement scolaire :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Tel fixe :	Tel portable :	
Adresse mail :		
RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES LEGAUX POUR LES MINEURS		
	PERE	MERE
Nom		
Prénom		
Profession		
Adresse		
Code postal		
Ville		
Tel fixe		
Tel portable		
Adresse email		

Je souhaite m'inscrire à la séance suivante :

Groupes Initiation : ☐ Gpe 1 - Lundi 18h30 à 20h30 (Compagnie) ☐ Gpe 2 - Mercredi 18h30 à 20h30 (Salle) ☐ Gpe jeunes – Mercredi 17h00 – 18h30 (Compagnie)	Groupes Loisirs/perfectionnement : ☐ Gpe 1 - Mercredi 20h00 à 22h00 (Salle) ☐ Gpe 2 - Vendredi 18h30 à 20h30 (Salle) ☐ <u>Groupe jeunes compétition</u> Intégration au groupe sur décision de l'entraîneur
Tir Libre (à valider par le CD) ☐ Tir libre 1 : mercredi de 18h30 à 20h30 (Compagnie) ou 19h30 à 21h30 (Salle) ☐ Tir libre 2 : vendredi de 18h30 à 20h30 (Compagnie) ou 19h30 à 21h30 (Salle)	
☐ <u>Groupe seniors</u> (à valider par le CD) <u>Jeudi Apres midi (Compagnie)</u>	☐ <u>Tir Libre</u> à la Compagnie (à valider par le CD) En semaine, en dehors des entraînements encadrés

Fait à Montreuil

Le :

Signature



AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS SAISON 2025/2026

Je soussigné(e)

Demeurant

Autorise ma fille, mon fils

A pratiquer le tir à l'arc au sein du club « La 1^{ère} Compagnie d'Arc de Montreuil » affilié à la FFTA (Fédération Française de tir à l'arc).

Les horaires m'ont été communiqués, néanmoins je m'assurerais de la présence des entraîneurs, en accompagnant mon enfant jusqu'au lieu d'entraînement (Salle ou terrain extérieur) et me renseignerais sur les changements éventuels d'horaires (vacances, salle occupée), le club n'étant pas responsable en cas d'absence des responsables ou de suppression de salle. En cas d'absence de mon enfant à l'un des cours je dois prévenir les entraîneurs.

Lors des cours, la personne en charge de l'entraînement a toute autorité sur les élèves et les spectateurs non seulement sur les phases de tir mais aussi concernant la discipline.

J'ai noté que toutes les informations concernant la vie du club (horaires, manifestations, compétitions etc....) sont affichées sur les panneaux d'affichage ou envoyées par mail.

Mon enfant est licencié à la FFTA, par les soins du club, il bénéficie de la sorte de l'assurance fédérale. Il a passé une visite médicale de non-contre-indication à la pratique de ce sport, dont j'ai transmis le certificat au responsable du club.

☐ J'autorise la 1^{ère} Compagnie à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires en cas d'accident

Mon enfant,

☐ est autorisé à quitter seul le club à la fin de l'entraînement

☐ doit attendre son accompagnateur

Je note que mon accord sera sollicité pour les déplacements qui pourraient être proposés à mon enfant, pour participer à des rencontres ou compétitions adaptées à son âge.

En cas de déplacement :

☐ je pourrai participer au déplacement et prendre d'autres enfants dans mon véhicule

☐ je ne pourrai pas participer au déplacement

Fait à Montreuil le:.....

Signature responsable légal



AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Autorisation de droit à l'image

Je, soussigné (e).....
demeurant.....

accepte que des photos de moi-même soient prises et publiées sur le site de la 1ère Compagnie ou dans l'une de ses publications, y compris sur les réseaux sociaux, dans le cadre de ses activités.

Fait à Montreuil le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Autorisation parentale pour les archers mineurs

Je, soussigné (e)

demeurant

père, mère, tuteur légal* de l'enfant :

accepte que des photos de mon enfant soient prises et publiées sur le site de la 1ère Compagnie ou dans l'une de ses publications, y compris sur les réseaux sociaux, dans le cadre de ses activités.

Fait à Montreuil le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

* *Barrer les mentions inutiles*



Versement d'une caution de « participation »

La Compagnie est une association qui fonctionne exclusivement grâce au bénévolat (y compris les entraîneurs).

En adhérant vous devenez un membre de la compagnie, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que tous. C'est pourquoi nous comptons sur votre participation aux diverses activités qu'elles soient ludiques ou non.

L'entretien de nos locaux, du matériel, la gestion administrative, sportive, l'organisation d'événements (traditionnels, sportifs, festifs), reposent sur la participation de chacun à sa mesure, à l'effort collectif.

Plusieurs temps « festifs » et traditionnels, vous seront également proposés au cours de l'année. Ils permettent de mieux se connaître et de partager ensemble et n'ont de sens que par votre participation.

Pour encourager ce mode de fonctionnement, il a été décidé en assemblée générale, le versement d'une caution de « participation », d'un montant de 50 euros. En voici le fonctionnement :

- La caution sera encaissée si l'adhérent ne participe pas à **2 évènements ET 2 organisations** dans le courant de l'année, sinon le chèque sera rendu en fin d'année au retour du matériel.
Seuls les entraîneurs responsables d'un créneau d'entraînement en sont dispensés.
Attention : les enfants ne sont pas dispensés, mais nous porterons à leur crédit l'aide apportée par leurs parents.
- Chaque membre de la Compagnie devra participer au moins à 2 des événements festifs suivants :
 - o La Saint Sébastien (janvier)
 - o L'Abat l'oiseau (mars)
 - o Les tirs festifs (halloween, Noël, Pâques....) quand ils ont lieu
 - o Le Défilé du Bouquet Provincial (mai)
 - o La partie de jardin d'ouverture du Prix Général
 - o Les prix traditionnels (Connétable, Roi, ...)
- Chaque membre de la Compagnie devra participer au moins à 2 organisations :
 - o Participation à l'organisation de compétitions ou événements
 - o Participation à 1 journée travaux
 - o Autre événement organisé par la compagnie
 - o Aides diverses pour la gestion de la compagnie

Ces événements et organisations seront annoncés, le plus en amont possible pour permettre à chacun d'y participer.

Le planning prévisionnel de la saison 2025-2026 est à votre disposition à la Compagnie et sur son site si vous souhaitez vous le procurer.

**Si vous avez des compétences particulières ou que vous souhaitez vous investir auprès de l'équipe dirigeante, n'hésitez pas à nous le signaler :
la Compagnie ne vit que grâce à ses bénévoles !**